

SEANCE DU 7 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze avril, le conseil municipal de la commune de VILLESPIY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Maryse LALA-LAFFONT, Maire.

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, HODENT Monique, DERKAOUI Abdelkader, FONTES Jean-Marc, BARDOU Raymonde, SELARIES Pierre, PILLIERE-MEIGNOTTE Annie

Absents (représentés)

Absents (excusés) : FOURQUET Guillaume, BAREIL Bruno

Absents : GAUTHIER Laura

Date de la convocation : 26 juin 2025

***Madame Le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour :
La modification des horaires des agents. Le conseil municipal donne son accord***

- **RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Suite à la demande de délibérer de la CCPLM, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'entériner le fait qu'un seul élu représentera la commune au sein du conseil communautaire de la CCPLM.

Voté à l'unanimité

- **CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

Le conseil municipal, sur la proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré :

Décide de la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service administratif à compter du 1^{er} septembre 2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif.

Voté à l'unanimité

- **MODIFICATION DU VERSEMENT DES PRIMES VERSEES AUX EMPLOYES COMMUNAUX**

Le conseil municipal, suite à la présentation de Madame le Maire, et après en avoir délibéré :

Décide de maintenir le RIFSEEP tel que décidé précédemment,

Décide que ces primes pourront être versées aux agents, soit au semestre, soit mensuellement.

Voté à l'unanimité

- **VALIDATION DU DEVIS POUR UN COLUMBARIUM**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis s'élevant à 4 629.00 €, pour la création d'un second columbarium.

Voté à l'unanimité

- **MODIFICATION DES HORAIRES DE TRAVAIL DES AGENTS**

Madame le Maire indique, qu'afin de faire face aux chaleurs estivales, il serait opportun de modifier les horaires de travail des agents travaillant à l'extérieur.

Elle propose les horaires d'été suivants :

- Lundi, mardi, mercredi, de 7 heures à 16 heures
- Jeudi, de 7 heures à 15 heures.

Voté à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

Diverses questions sont abordées.

Villespy, le 11 juillet 2025
Le Maire

